

Revue Perspectives Contentieuses internationales

CHARTE EDITORIALE

EDITORIAL

Par un membre du comité éditorial ou toute personne désignée par le comité éditorial

Max 3320 caractères

DOSSIER

Partie prenant normalement la forme d'un dossier thématique : articles scientifiques et prospectifs sur un thème commun

Maximum 35.000 signes espaces compris (avec un peu de souplesse). Taille à ajuster en fonction du nombre de contributions (3 à 8 max. – si l'on publie des actes de colloques, on est obligés de prévoir un possible nombre important de contributions ; le format semestriel limite les possibilités de scinder entre deux numéros), pour que le dossier dans sa totalité ne dépasse pas trop 200.000 signes.

VARIA

Articles de fond proposant une vision analytique et un minimum prospective d'une problématique relevant du contentieux international ou transnational, au sens large (public ou privé, étatique ou privé, contentieux ou amiable...).

CONSIGNES EDITORIALES POUR LES ARTICLES DU DOSSIER ET LES VARIA

Pour chaque article :

- **Titre** obligatoire (120 signes max – espaces compris)
- **Sous-titre** facultatif
- **Identité du ou des auteurs** : Prénom + nom + qualités auteur obligatoire (plusieurs auteurs possibles). Affiliations : université, entreprise et/ou centre de recherche
Ex. : Patrick Jacob, Professeur de droit public, Université Paris-Saclay, UVSQ, VIP
- **Résumé** obligatoire en français et en anglais pour présenter le contexte et la problématique. Sa longueur est fonction de l'étude (500 à 1100 signes max. – espaces compris)
- **Mots-clefs** obligatoires : 3 à 10 mots-clés (pas plus de trois mots par mot-clé)
- **Corps de l'étude** :
 - **Numérotation des §** obligatoire
 - **4 niveaux de division** possible :

I. – TITRE DE NIVEAU 1

A. – Titre de niveau 2

1° Titre de niveau 3

a) Titre de niveau 4

- Appliquer un **style de paragraphe** différent aux 5 catégories de textes suivantes :

— Résumé français

— Résumé anglais

— Points

— Titre I. A. a.

— Citation

Saut de ligne entre chaque paragraphe numéroté.

Intégrer des sauts de paragraphes dans les paragraphes trop long.

- **Titres noyés** possibles mais facultatifs

- **Notes de bas de page** pour indiquer les références : max 3000 caractères par page de texte, en respectant si possible le format suivant

Pour les ouvrages : M.-A. Moreau, H. Muir-Watt et P. Rodière (dir.), *Justice et mondialisation en droit du travail : du rôle du juge aux conflits alternatifs*, Dalloz, 2010, p. 107, spéc. p. 117.

Pour les articles de revues : C. Larroumet, « Promesse pour autrui, stipulation pour autrui et arbitrage », *Rev. arb.* 2005, p. 903.

- **Citations** : 1) courtes : dans le texte, en romain (c-a-d sans modification du style), entre guillemets français « » ; Si citation dans citation d'abord guillemets français puis guillemets anglais (“ ”)

2) longues (plus de deux lignes) : saut de ligne, en retrait, pas de guillemets.

Dans les deux cas :

- Coupure de citation : [...] et non pas : (...). Vérifier la ponctuation en fin de citation. Si la citation est incomplète, indiquez la coupure [...].

- Citations dans une langue autre que le français et mots issus d'autres langues : en italique et sans guillemets.

- **Liens hypertextes** : autorisés et même conseillés pour les sources officielles

▪ **Annexe, Tableau, illustration** possible (en quadri)

FOCUS

Des éléments de l'actualité du contentieux international (jurisprudence, convention, lois ou réglementations relatives au contentieux), présentés de façon synthétique par des étudiants et/ou enseignants

2 à 5 focus, max. 10.000 caractères par focus

Titre, sous-titre, auteur : mêmes consignes que pour les articles de dossier et de varia

- Pas de résumé

- de 3 à 10 mots-clés

- **Corps de l'étude** :

- Numérotation des § obligatoires

- Pas de plan apparent

- Titres noyés possibles

- Pas de notes de bas de page ; références entre parenthèses, intégralement en italique/ Modèle :
P. Mayer, « Faut-il distinguer arbitrage interne et arbitrage international ? », Rev. arb. 2005, p. 365